

sont déroulés à Montréal depuis un an. Et quand je retourne dans ma circonscription, je reçois des appels téléphoniques, des lettres et des visites de gens. Ils étaient autrefois modérés et sympathiques aux syndicats et à bien des institutions démocratiques. Toutefois, ils en mettent maintenant la valeur en doute, se demandant si la violence n'est pas le premier principe d'action des gens qui se croient lésés, et s'ils ne devraient pas protester et réclamer des institutions dictatoriales. C'est là un réel danger...

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) invoque le Règlement.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Je me vois obligé de faire le même rappel au Règlement que le ministre des Postes et des Communications a fait tout à l'heure.

Je crois que même si c'est très intéressant, l'honorable député parle de la sécurité ou de l'ordre. Je crois que nous ne sommes pas en train de débattre cette question, mais...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Valade: ...la grève des postes de Montréal.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je crois que l'honorable député parle actuellement de la situation qui prévaut à Montréal, où il y a violence, et je crois que cela est dans l'ordre.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Sainte-Marie pose la question de privilège.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, j'aimerais signaler que j'ai invoqué le Règlement et je voudrais que la présidence en prenne de nouveau connaissance. Nous ne sommes pas ici pour perdre notre temps, même s'il est très intéressant de discuter de l'ordre ou du désordre de la société. Nous sommes ici pour discuter de la grève de Montréal.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. A l'intention des députés, je vais lire la motion que je n'ai qu'en anglais:

Appuyé par le député de Sainte-Marie (M. Valade), je demande, aux termes de l'article 26 du Règlement, l'autorisation de proposer l'ajournement

de la Chambre pour la discussion d'une question importante dont l'examen est urgent, à savoir le ralentissement des services postaux à Montréal qui a paralysé en partie la distribution du courrier. Il s'agit d'un problème qui relève, au point de vue administratif, de la compétence du gouvernement du Canada et qui s'est transformé en une véritable crise.

[Français]

Je suis d'avis que les propos de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce se rapportent au débat.

M. Valade: Je ne suis pas d'accord avec vous.

[Traduction]

M. Allmand: Comme je suis Montréalais, je connais bien la situation et je trouve ce débat important et grave. Je parle de la grève des postes, de la violence et du dommage à la propriété qui l'accompagne. Je tiens à dire à la Chambre qu'il faut voir cette situation particulière dans le contexte de toutes les autres manifestations de violence qui sont survenues à Montréal depuis un an et à prévenir les députés que c'est extrêmement grave quand de telles situations font que les gens doutent de notre société démocratique et demandent des institutions autoritaires.

Cette situation me trouble énormément. J'ai beaucoup de sympathie pour les 450 travailleurs qui vont peut-être perdre leur emploi, pour les arguments qui plaident peut-être en leur faveur, pour le syndicalisme et les gens de Montréal, ville de travailleurs. Mais les Montréalais ne peuvent accepter que la première étape vers le règlement d'un grief ou le redressement d'une injustice soit la grève illégale, la violence et la destruction de la propriété.

Dans son discours, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a suggéré que nous nous en tenions aux faits. Entre autres faits importants, il n'a pas mentionné que les cadres du syndicat en question, chargés de protéger les intérêts des travailleurs, n'ont rien fait pendant cinq mois. Ils savaient que cette situation allait surgir. Ils n'ont pas pris de mesures, aux termes de la convention collective, pour la protection de leurs travailleurs. Les premiers signes de protestation, devant la situation nouvelle, ont été le ralentissement du service, puis la violence, puis la destruction de la propriété.

Je le répète, je compatis au sort des travailleurs qui perdent leur emploi. Je regrette que les choses en soient rendues là, mais, même à